

## Les étudiants étrangers : un enjeu de la politique migratoire

Depuis quarante ans, les étudiants du supérieur sont de plus en plus nombreux à suivre une formation dans un pays étranger, et la concurrence entre pays d'accueil – principalement pays de l'OCDE – s'intensifie. Ces étudiants en mobilité constituent une cible privilégiée des politiques d'immigration sélective en faveur des qualifiés et sont une source de revenus conséquents pour le financement des systèmes éducatifs. Pour renforcer l'efficacité des politiques d'attraction menées par les pays d'accueil, il est important de mieux identifier les déterminants des choix de localisation des étudiants. Cette Lettre montre que les leviers à disposition des pouvoirs publics sont l'augmentation des capacités d'accueil, la qualité de l'offre d'enseignement et la réduction du coût de la vie des étudiants.

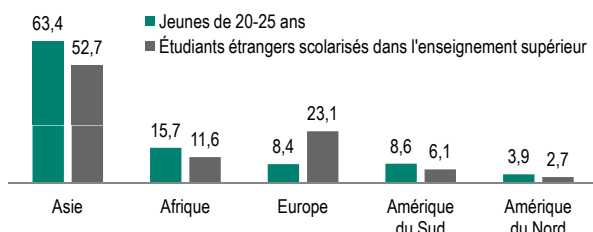
### ■ L'internationalisation de l'enseignement supérieur

L'internationalisation de l'enseignement supérieur passe par deux canaux principaux qui sont la mobilité des programmes éducatifs ou des établissements et la mobilité des étudiants. La mobilité des établissements connaît, avec l'ouverture de campus à l'étranger, un développement conséquent depuis une vingtaine d'années. En 2006, on en comptait plus d'une centaine, essentiellement en Asie et au Moyen-Orient. Les deux pays les plus actifs dans ce domaine sont le Royaume-Uni et l'Australie. Parmi les nombreux exemples, on peut citer l'université de Nottingham qui a des campus en Chine et en Malaisie, l'université de Liverpool, implantée également en Chine, l'université de Monash (Australie) présente en Malaisie et en Afrique du Sud. Depuis le début des années 2000, chacune des 38 universités publiques australiennes offre au moins une formation à l'étranger. Concernant la France, ce mouvement concerne principalement les grandes écoles et écoles de commerce, qui comptent plus de 17 campus à l'étranger en 2011 (le campus de l'ESSEC à Singapour a ouvert en 2004, HEC s'est implanté au Qatar depuis deux ans). Les universités publiques françaises se sont également lancées dans la course avec l'installation de l'université Paris-Sorbonne à Abou Dhabi.

Même si cette implantation de campus à l'étranger connaît un essor appréciable, la mobilité internationale des étudiants reste le principal canal d'internationalisation de l'enseignement supérieur et s'intensifie depuis les années 1970.

On ne connaît pas précisément le nombre total des étudiants en mobilité internationale, c'est-à-dire des étudiants qui ont quitté leur pays d'origine pour se rendre dans un autre pays avec l'intention explicite d'y suivre une formation. La plupart des pays fournissent cette statistique, mais un certain nombre d'autres (dont la France) recensent uniquement une catégorie plus large, celle des étudiants étrangers présents dans leur enseignement supérieur : outre les étudiants en mobilité internationale, cette catégorie peut comprendre aussi des jeunes résidents de longue date, voire même des natifs de nationalité étrangère. Au niveau mondial, on ne peut donc totaliser que les étudiants étrangers. En 2011, leur nombre était de 4,3 millions. Ce nombre d'étudiants étrangers a été multiplié par cinq entre 1975 et 2011 et par deux sur les dix dernières années. Cependant, cette augmentation constante est comparable à celle du nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur au niveau mondial (entre 1980 et 1995, ce nombre a été multiplié par 1,6, celui des étudiants étrangers par 1,7). La mobilité internationale des étudiants accompagne donc le développement des effectifs dans l'enseignement supérieur.

**Graphique 1 – Répartition des étudiants étrangers et des jeunes de 20 à 25 ans par région d'origine (2011), en % du total mondial**



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ONU et de l'OCDE (2013).

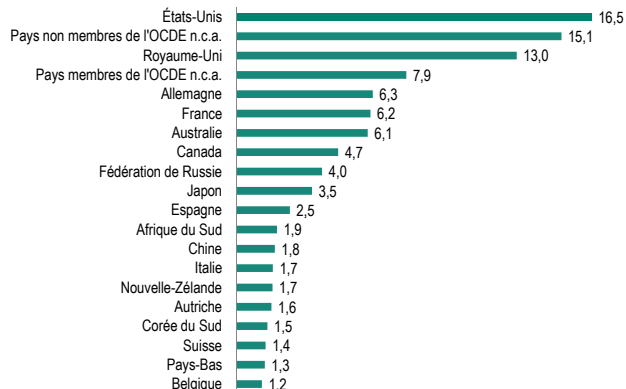
En 2011, les étudiants asiatiques constituent le plus large groupe, représentant 53 % du total des étudiants étrangers déclarés dans le monde. Ils sont suivis par les étudiants européens (23,1 %) et par les étudiants africains (11,6 %). Les étudiants en provenance d'Amérique latine et Caraïbes et d'Amérique du Nord représentent, respectivement, seulement 6,1 % et 2,7 % du total. Cette distribution n'est pas très éloignée de la part de chacune de ces zones dans la population mondiale (graphique 1). Le principal fait marquant est la forte part des Européens dans les effectifs d'étudiants étrangers : elle est de 23 % alors que 8,4 % seulement de la population mondiale des 20-25 ans est européenne.

En 2011, six pays de l'OCDE accueillent plus de la moitié des étudiants étrangers : les États-Unis (16,5 %), le Royaume-Uni (13,0 %), l'Allemagne (6,3 %), la France (6,2 %), l'Australie (6,1 %) et le Canada (4,7 %). Si on ajoute à ces pays les autres membres de l'OCDE, la part monte à pratiquement 77 % (graphique 2).

Les étudiants qui ont fait le choix d'aller suivre ou poursuivre leurs études dans un autre pays que leur pays d'origine s'orientent donc très majoritairement vers un pays développé, membre de l'OCDE. Néanmoins, depuis plusieurs années, de plus en plus d'étudiants vont vers des pays non membres de l'OCDE. De 2008 à 2011, la part de ces pays dans l'ensemble des destinations est passée de 16,6 % à 23,0 %. C'est principalement l'Asie qui attire de plus en plus d'étudiants.

Un autre indicateur d'intérêt est la part des étudiants en mobilité internationale (ou étrangers, quand les étudiants en mobilité ne sont pas recensés) dans les effectifs totaux inscrits dans l'enseignement supérieur des pays d'accueil. Si les États-Unis sont le principal pays de destination, les étudiants en mobilité, en 2011, ne représentent que 3,4 % du total des étudiants de ce pays, alors que la moyenne de l'OCDE se situe à près de 7 % (graphique 3). Cette part dépasse 15 % pour l'Australie, le Royaume-Uni, la Suisse et la Nouvelle-Zélande. En France, les étudiants étrangers représentent 12 % du total des inscrits dans l'enseignement supérieur (cf. encadré 1 pour plus de détails sur la spécificité française).

**Graphique 2 – Répartition des étudiants étrangers par pays d'accueil (2011), en % du total mondial**



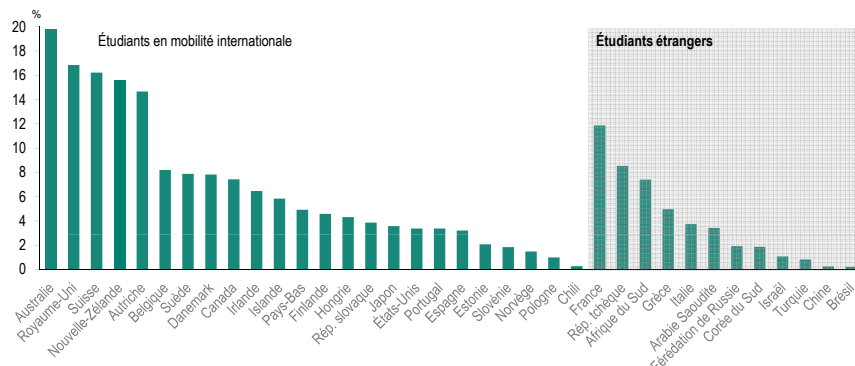
Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2013. n.c.a. : non classés ailleurs.

## ■ Les étudiants étrangers : un enjeu économique

Accueillir des étudiants étrangers est l'une des missions dévolues au système d'enseignement supérieur de nombreux pays développés. L'objectif principal a longtemps été de renforcer le rayonnement international du pays d'accueil. Une fois de retour dans leurs pays d'origine, ces étudiants sont l'un des meilleurs vecteurs de diffusion de normes culturelles, économiques voire politiques<sup>1</sup>. Proposer à des étudiants venant de pays moins développés une formation qui n'existe pas (ou est insuffisamment disponible) dans leurs pays peut aussi constituer une forme d'aide au développement. Cependant, ce type d'aide n'est efficace que s'il ne donne pas lieu à un phénomène de *brain drain* (fuite des cerveaux), et que la grande majorité des étudiants retourne dans leurs pays d'origine.

Ces missions demeurent, mais depuis quelques années, les pays d'accueil affichent de plus en plus clairement deux nouveaux objectifs : disposer d'une main-d'œuvre plus nombreuse en retenant une partie des

**Graphique 3 – Part des étudiants en mobilité internationale ou étrangers dans les effectifs de l'enseignement supérieur (2011), en %**



Note : Les pays qui figurent dans la partie droite grisée du graphique déclarent le nombre d'étudiants étrangers mais ne distinguent pas, parmi ces derniers, ceux qui sont en mobilité internationale.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2013.

1. A. Spilimbergo, par exemple, a montré que les études à l'étranger ont favorisé la démocratie dans les pays d'origine des étudiants, en particulier lorsque ceux-ci ont été formés dans un pays démocratique. A. Spilimbergo (2009), "Democracy and foreign education", *American Economic Review*, 99(1),

### Encadré 1 – Les étudiants étrangers en France

À la rentrée 2012, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur français s'élevait à 289 274. Ces effectifs connaissent une progression importante, avec une augmentation de pratiquement 80 % par rapport à ceux de 1990. Ils représentent 12,1 % des inscrits de l'enseignement supérieur (contre 9,4 % en 1990). Un peu moins d'un étudiant étranger sur deux (44 %) vient du continent africain (25 % du Maghreb). Un quart est issu de l'Europe (19 % de l'UE) et 23 % proviennent de la zone Asie, Moyen-Orient et Océanie. L'Amérique ne représente que 9 %. Dans le trio de tête des pays d'origine, les étudiants marocains restent les plus représentés parmi les étudiants étrangers (32 100), suivis des chinois (30 300) et des algériens (23 000).

Les universités accueillent 75 % de ces étudiants étrangers, qui représentent 14,8 % de leurs inscrits. Parmi eux, 45 % sont inscrits en licence (11 % des inscrits), 43 % suivent une formation de niveau master (18 % des inscrits) et les 12 % restant sont inscrits en doctorat (42 % des inscrits). Environ un tiers d'entre eux suivent une formation en sciences économiques, droit et sciences politiques, 31 % en langues, lettres, sciences humaines, 28 % sont inscrits dans une discipline scientifique (et STAPS) et 8 % en médecine ou pharmacie.

Source : MESR-DGESIP-DGRI SIES et MEN-MERSR DEPP, données issues des *Repères et Références Statistiques*, édition 2013 (2012 pour la ventilation par discipline).

étudiants étrangers et en leur facilitant l'insertion sur le marché du travail ; financer le système d'enseignement supérieur en demandant des droits d'inscription plus élevés aux étudiants étrangers.

Ainsi, pour des raisons démographiques et (ou) pour accroître le niveau de qualification de leur main-d'œuvre, de plus en plus de pays cherchent à retenir les étudiants étrangers formés chez eux. La possibilité leur est offerte de changer de statut après leurs études, *via* des procédures transitoires leur laissant le temps de rechercher un emploi, ou *via* des procédures d'accès à l'emploi réservées à l'immigration qualifiée. La France et l'Allemagne proposent de telles procédures transitoires. En France, il s'agit de l'Autorisation provisoire de séjour (APS), valable 6 mois, qui permet à l'ancien étudiant (de niveau master ou doctorat) de travailler à temps partiel durant cette période. L'Allemagne, quant à elle, a adopté une politique volontariste et ambitieuse pour attirer et retenir les étudiants étrangers en espérant ainsi contrecarrer les effets négatifs du vieillissement de sa population<sup>2</sup> et augmenter la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi ses actifs (26 %, contre 34 % en France et 35 % au Royaume-Uni en 2010). Depuis 2012, la procédure transitoire allemande a une durée de 18 mois et autorise le travail à temps plein. Le fait de détenir un diplôme allemand (délivré sur le territoire allemand ou à l'étranger) suffit pour lever les règles d'opposabilité de la situation du marché du travail lors de la demande d'un titre de salarié par un étranger, cette dérogation restant néanmoins conditionnée à l'adéquation de l'emploi avec le diplôme obtenu<sup>3</sup>.

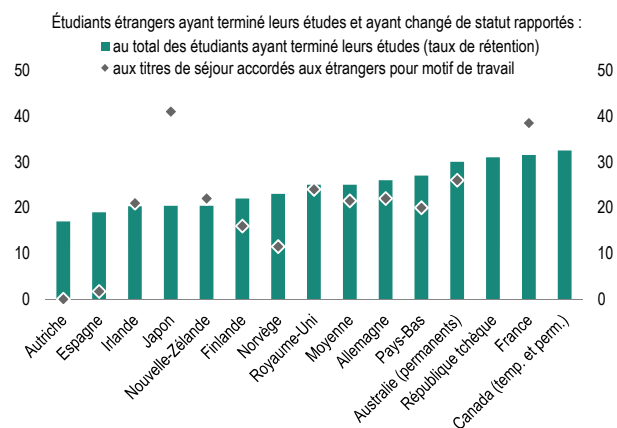
L'Australie, l'Autriche, le Canada et la Nouvelle-Zélande, qui ont mis en place un système à points pour sélectionner les immigrants, octroient des points supplémentaires pour tout candidat détenant un diplôme obtenu dans leur système d'enseignement supérieur.

Le taux de rétention (part des étudiants étrangers ayant terminé leurs études qui restent dans le pays en changeant de statut d'études vers un autre motif, dont le travail) est en moyenne d'un peu plus de 20 % dans les pays de l'OCDE ; il atteint 30 % et plus en Australie, en France et au Canada. En France, les changements de statut des étudiants représentent pratiquement 40 % des flux de titres de séjour pour motif de travail (graphique 4). Les étudiants en mobilité internationale sont donc devenus une source prépondérante de main-d'œuvre qualifiée étrangère.

Concernant le deuxième objectif – le financement du système d'enseignement supérieur en demandant des droits d'inscription plus élevés aux étudiants étrangers – la réforme votée en 2010 au Royaume-Uni fait figure d'exemple. Elle s'est traduite par une augmentation sensible des droits d'inscription annuels pour les étudiants de l'Union européenne et les étudiants de pays tiers. Ces droits sont compris dans une fourchette de 5 300 à 26 700 euros pour les premiers et de 16 000 à 26 700 euros pour les seconds, alors que les droits d'inscription pour les Britanniques atteignent, au plus, 10 600 euros. Le Royaume-Uni n'est pas le seul pays de l'Union européenne à opérer une telle discrimination : les droits d'inscription aux Pays-Bas sont compris entre 1 200 et 2 200 euros pour les ressortissants européens alors que cette fourchette pour les étudiants de pays tiers s'élève à 6 200 - 18 900 euros (entre 5 et 8 fois plus).

Les pays de l'OCDE se trouvent de plus en plus en situation de concurrence pour attirer les étudiants étrangers. Les mesures que certains prennent pour faciliter leur intégration au marché du travail sont, en elles-mêmes, un facteur d'attraction. La plupart des étudiants en mobilité internationale souhaitent, en effet, rester, même pour une courte durée, dans le pays d'accueil pour y travailler ou y acquérir une expérience professionnelle. À l'inverse, des droits d'inscription élevés ne risquent-ils pas d'être dissuasifs ? Afin de mesurer leur influence et celle des autres facteurs intervenant dans le choix des étudiants, le CEPII a mené une analyse économétrique à partir des données fournies par l'OCDE.

**Graphique 4 – Deux aspects du passage des étudiants étrangers dans la population active dans quelques pays de l'OCDE, en 2008-2009**



Source : Analyse du Secrétariat de l'OCDE.

2. La population en âge de travailler a baissé de 3 % entre 2000 et 2013, et, selon les prévisions, elle devrait baisser de plus de 30 % entre 2000 et 2050.

3. N. Charles & C. Joly (2013), "Étudiants étrangers et marché du travail – Une comparaison Allemagne, France et Royaume-Uni", *Rapport du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective*.

## ■ Comment attirer les étudiants étrangers ?

S'ils veulent améliorer l'attractivité de leur enseignement supérieur auprès des étudiants étrangers, les pouvoirs publics ont besoin de connaître ce qui détermine le choix de ces étudiants. L'étude du CEPII<sup>4</sup> permet d'identifier et de quantifier les principaux déterminants des choix de localisation des étudiants en mobilité internationale, en portant une attention particulière aux déterminants propres aux pays d'accueil. Elle repose sur une base de données de l'OCDE recensant les étudiants en mobilité internationale présents dans 13 pays de l'OCDE et provenant de plus de 216 pays (cette sélection représente plus de 75 % de l'ensemble des étudiants en mobilité internationale à travers le monde)<sup>5</sup>.

Il en ressort que, comme pour la plupart des autres flux migratoires, les coûts (au sens large) de la migration jouent un rôle important. Ainsi, la distance entre le pays d'origine et le pays de destination, qui affecte les coûts de transport, freine les entrées d'étudiants. Inversement, la proximité linguistique (existence d'une langue commune entre les deux pays) a un impact positif. Les coûts de migration (monétaires et en termes de bien-être) peuvent être réduits grâce à la présence de concitoyens déjà installés dans le pays de destination. Notre étude montre que cet « effet de réseau » est un facteur d'attraction important pour les étudiants et qu'il l'est d'autant plus que la communauté déjà installée est elle-même qualifiée. Pour avoir une idée de l'ordre de grandeur de cet effet diaspora nous l'avons traduit en un équivalent monétaire. Si ces communautés n'étaient pas présentes dans les pays de destination, il faudrait réduire le coût de la vie des étudiants à hauteur de 40 % à 55 % selon les pays pour maintenir constant le nombre d'étudiants en mobilité internationale qui y sont présents.

Concernant les facteurs spécifiques aux pays d'accueil, les étudiants sont sensibles aux salaires perçus par les qualifiés et à la qualité du système d'enseignement supérieur. L'effet salaire confirme le fait que la plupart des étudiants, lorsqu'ils migrent pour étudier, ont également pour motivation de s'insérer à terme sur le marché du travail local. Quant à la qualité de l'enseignement supérieur, elle est de façon statistiquement significative un facteur d'attraction, mais son effet reste modéré. Ainsi, en utilisant

la même méthode que celle employée pour l'effet réseau, il s'avère qu'il faudrait réduire le coût de la vie des étudiants de 0,1 % à 5 % selon les pays pour compenser la perte d'une université dans le classement de Shanghai<sup>6</sup> et maintenir constant le flux d'étudiants en mobilité.

Deux autres variables déterminent également l'attractivité des pays : leur capacité d'accueil (la taille de leur système d'enseignement supérieur) et le coût de la vie dans le pays (dépenses de logement et nourriture pour un étudiant). Par contre, les droits d'inscription ne sont généralement pas une variable significative et, lorsqu'elle l'est, c'est dans un sens inattendu puisque des droits plus élevés sont plus attractifs. Plusieurs explications à cela peuvent être avancées. Tout d'abord, ces frais sont réduits par les nombreuses bourses et aides fournies aussi bien par les pays de destination que par les pays d'accueil. Ensuite, il peut s'agir d'un effet de causalité inverse : c'est parce que ces pays attirent de nombreux étudiants étrangers qu'ils peuvent se permettre de fixer des droits d'inscription élevés. Enfin, les droits d'inscription peuvent exercer un effet signal : des frais élevés reflètent une qualité d'enseignement élevée. Cet effet pourrait d'ailleurs expliquer pourquoi la forte augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers au Royaume-Uni ne s'est pas traduite par une diminution sensible des flux à destination de ce pays.

Ces résultats pourraient orienter la conception des politiques destinées à attirer les étudiants étrangers. Les pays d'accueil ne peuvent pas intervenir sur la plupart des coûts de la migration (distance, proximité linguistique...), tandis que la composition et la taille des communautés étrangères, susceptibles d'attirer leurs concitoyens étudiants, sont difficiles à faire évoluer à moyen terme. En revanche, les pouvoirs publics peuvent chercher à influencer les choix des étudiants étrangers en augmentant les capacités d'accueil ou en améliorant la qualité de l'enseignement supérieur, deux éléments auxquels ces étudiants sont sensibles. Toutefois, nos résultats suggèrent que les mesures les plus efficaces seraient celles qui permettraient de réduire les coûts de la vie des étudiants étrangers.

Lionel Ragot  
[lionel.ragot@cepii.fr](mailto:lionel.ragot@cepii.fr)

4. M. Beine, R. Noël and L. Ragot (2013), The Determinants of International Mobility of Students, *Document de travail du CEPII*, n° 2013-30, septembre.

5. Il s'agit bien des étudiants en mobilité internationale, et non des étudiants étrangers. De plus, sont exclus de cette base les étudiants Erasmus (ceux-ci n'ont pas toujours le choix de l'Université étrangère dans laquelle ils vont poursuivre, souvent pour 6 mois seulement, leurs études). Nous n'avons donc retenu que treize pays de l'OCDE qui renseignent cette donnée, certains ne fournissant des informations que pour les étudiants étrangers (la France n'est donc pas incluse).

6. La qualité de l'enseignement supérieur est représentée par le nombre d'universités du pays présentes dans le classement de Shanghai, pondéré par la taille du système d'enseignement supérieur (mesurée par les effectifs totaux inscrits).

## La Lettre du

# CEPII

© CEPII, PARIS, 2013

RÉDACTION :  
Centre d'études prospectives  
et d'informations internationales  
113, rue de Grenelle  
75700 Paris SP 07

Tél. : 01 53 68 55 23

[www.cepii.fr](http://www.cepii.fr)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
Sébastien Jean

RÉDACTION EN CHEF :  
Agnès Chevallier & Sophie Piton

RÉALISATION :  
Laure Boivin

DIFFUSION :  
DILA  
Direction de l'information  
légitime et administrative

ABONNEMENT (11 numéros)  
France 60 € TTC  
Europe 62 € TTC  
DOM-TOM (HT, avion éco.) 60,80 € HT  
Autres pays (HT, avion éco.) 61,90 € HT  
Suppl. avion rapide 0,90 €

Adresser votre commande à :  
Direction de l'information légale  
et administrative (DILA)  
23, rue d'Estrées - 75345 Paris cedex 07  
[commande@ladocumentationfrancaise.fr](mailto:commande@ladocumentationfrancaise.fr)  
Tél. : 01 40 15 70 01

ISSN 0243-1947  
CCP n° 1462 AD

20 décembre 2013  
Imprimé en France par la DSAF  
Pôle conception graphique-fabrication

Cette lettre est publiée sous la  
responsabilité de la direction du CEPII.  
Les opinions qui y sont exprimées sont  
celles des auteurs.

RECHERCHE ET EXPERTISE  
SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

